



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires intérieures

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 15 juin 2026

Objet : Question parlementaire n° 4182 du 3 juin 2026 de Monsieur le Député Meris Sehovic et de Madame la Députée Djuna Bernard concernant « Limitation des subsides pour les écoles fondamentales ».

Madame la Ministre,

En date du 3 juin 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre des Affaires intérieures et du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Je vous saurais gré de bien vouloir transmettre à Monsieur le Président de la Chambre des Députés une demande de prolongation du délai de réponse jusqu'à mercredi 15 juillet 2026. En effet, les questions posées nécessitent la collecte et la mise en place d'éléments de réponse supplémentaires, ce qui requiert un délai supplémentaire pour garantir une réponse complète et précise.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Affaires intérieures

(s.) Léon Gloden